

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/09/2026 - 179592 - 2007 B 00617 - 493 635 908 - A.P.G. HOLDING

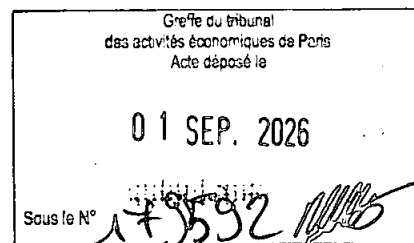
A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six,
Le trente juin à 16 heures 30,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. HOLDING" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 05 juin 2026 en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

La Société ALLIANCE AUDIT, représentée par Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

SD
WB

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Démission du Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination Commissaire aux comptes suppléant comme titulaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Pour information, la loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20).

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

- ☞ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, Présidente
- ☞ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :
 - ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR
 - ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.




DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 1 428 031,59 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 1 428 031,59	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 4 889 350,92 à €. 6 317 382,51)		€. 1 428 031,59
Total	€. 1 428 031,59	€. 1 428 031,59

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2022	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2023	€. 1 597 090	€. 1 117 962	€. 1 117 962	Néant
31.12.2024	€. 900 000	€. 630 000	€. 630 000	Néant

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code pour un montant de €. 9 531.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance de la démission de Jean-Claude BACHER de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, par lettre de démission en date du 30 janvier 2026, décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour :

ALLIANCE AUDIT

Dont le siège social est 1b avenue Foch – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Immatriculée sous le n° 439 907 858 RCS CRETEIL

SD CB

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Depuis le 11 décembre 2016, date d'entrée en vigueur de la loi Sapin 2, et conformément aux Statuts, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle (C. com. art. L 823-1, I-al. 2). Il n'est donc pas désigné de Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

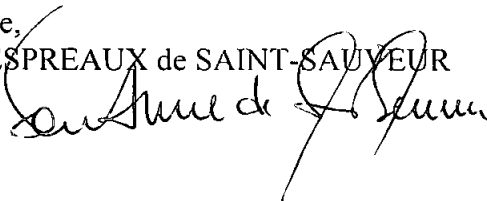
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et l'Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



L'Actionnaire,
Eric BAROUX



A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 1 428 031,59 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 1 428 031,59	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 4 889 350,92 à €. 6 317 382,51)		€. 1 428 031,59
Total	€. 1 428 031,59	€. 1 428 031,59

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2022	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2023	€. 1 597 090	€. 1 117 962	€. 1 117 962	Néant
31.12.2024	€. 900 000	€. 630 000	€. 630 000	Néant

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code pour un montant de €. 9 531.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

A.P.G. HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 536.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : PARIS B 493 635 908

S.I.R.E.T. : 493 635 908 00012

*Certifié conforme
à l'original par le
Président*

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

*26/03/2026
Sandrine de L...*

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. Holding, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre, le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 18^{ème} exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- . Considérations générales
- . Les services
- . Les résultats de l'exercice

1
SM

1) CONSIDERATIONS GENERALES

APG Holding a été créée dans le but de manager les Sociétés du Groupe APG. Cela a été initié par la Société APG et sa filiale APG DS.

Aujourd'hui APG Airlines bénéficie également de la politique générale du groupe.

C'est une SAS au capital de €. 536 000.

2) LES SERVICES D'APG HOLDING

A.P.G. Holding gère, outre le Groupe APG de façon générale, les Sociétés APG et APG DS, sociétés 'historique' du groupe.

Les nouveaux locaux acquis en 2023, dans la Galerie, pour mise en location à A.P.G. pour l'activité d'Ethiopian Airlines ont été entièrement rénovés avec notamment le changement de toutes les baies vitrées pour une meilleure isolation.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 2 030 801
Les charges d'exploitation : €. 1 015 345
Résultat net après impôt : €. 1 428 032

	31/12/2025	31/12/2024	Ecart en %
Chiffre d'affaires	2 030 801	1 968 714	+ 3,15
Produits d'exploitation	2 043 366	1 978 715	
Charges d'exploitation	1 015 345	944 457	+ 7,51
Résultat d'exploitation	1 028 020	1 034 257	
Traitements et salaires	130 554	202 904	
Charges sociales	72 541	90 096	
Effectif	1	2	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	666 610	1 649 909	
Résultat courant avant impôt	1 694 630	2 684 166	
Résultat exceptionnel	-	-	

Impôts sur les bénéfices	266 598	282 814	
Résultat net	1 428 032	2 401 352	
Total du bilan	7 094 611	6 637 341	

3 - COMPTES CONSOLIDÉS

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 1 428 031,59.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 1 428 031,59	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 4 889 350,92 à €. 6 317 382,51)		€. 1 428 031,59
Total	€. 1 428 031,59	€. 1 428 031,59

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2022	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2023	€. 1 597 090	€. 1 117 962	€. 1 117 962	Néant
31.12.2024	€. 900 000	€. 630 000	€. 630 000	Néant

5 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du

résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code pour un montant de € 9 531.

6 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires prévisionnel est prévu stable

En conclusion

Le résultat net prévu pour 2026 devrait être au niveau de celui de 2025.

7 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

9 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

10 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons ni pris, ni cédé de participation au cours de l'exercice.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

AIR PROMOTION GROUP

Objet : Représentation de compagnies aériennes

	31/12/2024	31/12/2024	Ecart en %
Chiffre d'affaires	4 748 626	5 309 991	+ 8,42
Produits d'exploitation	4 821 405	5 321 903	
Charges d'exploitation	4 409 656	4 702 728	< 2,09>
Résultat d'exploitation	411 749	619 176	
Traitements et salaires	1 691 581	1 679 683	
Charges sociales	556 111	561 995	
Effectif	42	49	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	1 034 154	2 847 772	
Résultat courant avant impôt	1 445 904	3 466 948	
Résultat exceptionnel	-	33 892	
Impôts sur les bénéfices	120 714	184 428	
Résultat net	1 325 190	3 316 411	
Total du bilan	9 533 479	11 024 687	

11 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇒ AIR PROMOTION GROUP (412 545 428 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Pourcentage de détention : 68,17 %

De manière indirecte :

⇒ A.P.G. Distribution System (481 748 440 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Société détenue à 100 % par la Société AIR PROMOTION GROUP

⇒ A.P.G. Travel (834 323 529 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Société détenue à 100 % par la Société APG DS

⇒ A.P.G. Inc (524 192 507 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Société détenue à 57,14 % par la Société APG DS

⇒ A.P.G. Airlines (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

Société détenue à 60 % par la Société APG DS

Société détenue à 40 % par la Société APG Inc

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

12 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025 :

⇒ Moins de 3 %.

13 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

14 - CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL

Néant.

15 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-I-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

16 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de commerce.

17 - RENOUELEMENT DE MANDATS DU PRESIDENT – DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été renouvelée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025, pour une nouvelle période de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Commissaires aux Comptes

- Monsieur Jean-Claude BACHER :

Monsieur Jean-Claude BACHER par lettre du 30 janvier 2026 a démissionné de son mandat de Commissaires aux comptes titulaire.

- Cabinet ALLIANCE AUDIT :

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT est donc devenu Commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Conformément à la loi Sapin 2 entrée en vigueur le 11 décembre 2016 et aux Statuts, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle (C. com. art. L 823-1, I- al. 2). Il n'est donc pas désigné de Commissaire aux comptes suppléant.

18 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

19 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

20 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-I et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						

Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues		NA				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		NA				
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				
	Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	0	0	0	0	0
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					

Nombre des factures exclues		
Montant total des factures exclues HT		
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

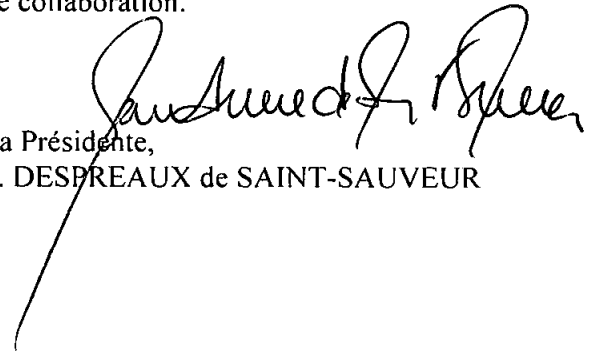
devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.


 La Présidente,
 S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

SAS APG HOLDING

SAS au capital de 536 000 €
66 Avenue des Champs Élysées
75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

*Certifié conforme
à l'original
par le Président
20/01/2026
Jean-Luc Guille
F. Guille*

A l'Assemblée générale de la SAS APG HOLDING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS APG HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

o Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

o Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intitulé « I Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui explicite la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général. Ce règlement, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifie notamment la présentation de certains postes du compte de résultat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société APG HOLDING à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15/06/2026

Pour Alliance,

Jean-Claude BACHER

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de Paris

Jean-Claude BACHER

Signature électronique

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysees 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 9 3 6 3 5 9 0 8 0 0 0 1 2		Néant ☐ *	
		Exercice N. clos le, 31122025	
		N-1 31122024	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial		AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)		AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	
Participations		CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations :		Créances :	
Stocks :			

Certifié conforme
Le Président

Désignation de l'entreprise SAS APG HOLDING		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 536 000)	DA	536 000	536 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	53 600	53 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	4 889 351	3 387 999
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 428 032	2 401 352
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	6 906 983
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	10 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	100 464	100 464
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 493	30 518
	Dettes fiscales et sociales	DY	51 123	99 240
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 549	28 169
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	177 629	258 391
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 094 611	6 637 341
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	77 165	258 391
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	2 030 801	FH		FI	2 030 801	1 968 714	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 030 801	FK		FL	2 030 801	1 968 714	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	9 990		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI			
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 565	11	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 043 366	1 978 715	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	682 930	550 616	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	60 492	55 836	
	Salaires et traitements *					FY	130 554	203 466	
	Cotisations sociales (10)					FZ	72 541	89 534	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux dépréciations					GA	58 824	45 002
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	10 000		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI			
	Autres charges (12)					GE	5	3	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 015 345	944 457	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 028 020	1 034 257	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	640 811	1 617 306	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	25 799	32 603	
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
Total des produits financiers (V)						GP	666 610	1 649 909	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	666 610	1 649 909	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 694 630	2 684 166	

Désignation de l'entreprise SAS APG HOLDING		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	266 598 282 814	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 709 975 3 628 623	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 281 943 1 227 271	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 428 032 2 401 352	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
		(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
			dont cotisations facultatives Madelin A10	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de € 7 094 611 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de € 1 428 031.

L'exercice social a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Président.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Conformité aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Sans objet

2 – 2 Immobilisations corporelles

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel transport : 5 ans
- Matériel bureau : 3 à 6 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En décembre 2025, il a été souscrit à un fonds dit Opale constitué d'Unité de Compte pour K€. 100.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

Sans objet

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Echéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe II |
| - Capital social | : Annexe III |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|-------------|
| - Crédit bail | : Annexe IV |
| - Engagements financiers et hors bilan | : Annexe IV |
| - Tableau des filiales et participations | : Annexe V |
| - Eléments concernant les entreprises liées | : Annexe VI |

Désignation de l'entreprise SAS APG HOLDING										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	1 271 614	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	542 053	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	461 498	KQ		KR	286 286	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17 712	LC		LD	10 632	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	2 292 877	LO		LP	296 918	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	2 733 980	8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	103 500			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	569 023	1U		1V				
TOTAL IV				1Q	3 303 003	1R		1S	103 500			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					0G	5 595 880	0H		0J	400 418		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		1X		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	1 271 614	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	542 053		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
		Inst gales, agents et am des constructions			IS		MG		MH	747 784		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agents, aménagements divers				IU		MM		MN		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	28 344	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH	2 589 796	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7	
		Autres participations					10		0X		0Y	2 733 980
Autres titres immobilisés					11		2B		2C	103 500		
Prêts et autres immobilisations financières					12		2E		2F	569 023		
TOTAL IV					13		NJ		NK	3 406 503		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					14		0K		0L	5 996 299	0M	

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RJ		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	28 927	PN	21 683	PO		PQ	50 610		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	47 594	PW	35 432	PX		PY	83 026		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 171	QM	1 710	QN		QO	13 881		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	88 692	QV	58 824	QW		QX	147 516		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	88 692	ØP	58 824	ØQ		ØR	147 516		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING				Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	10 000	4V	10 000	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	10 000	TW	TX	10 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	10 000	UC	UD	10 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	10 000	UF			
		UG		UH			
		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10		

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	569 023	UV		UW	569 023			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	100 676		100 676					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UQ)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	457		457					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	16 216		16 216					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 594		3 594					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	25 799		25 799					
		Charges constatées d'avance	VS	22 853		22 853					
	TOTAUX			VT	738 619	VU	169 596	VV	569 023		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d' 1 an à l'origine	VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	100 464						100 464	
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	22 493		22 493					
		Personnel et comptes rattachés	8C	4 700		4 700					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	16 969		16 969					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25 254		25 254						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 200		4 200						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI								
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 549		3 549					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	177 629	VZ	77 165				100 464	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 1 428 032	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE 1 593
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 593
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 269 598
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						WR 7 938	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					Y1
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y3	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						TOTAL I 1 707 161	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WU
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WV
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WH
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WP
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A 32 041				WW
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						I6
	Majoration d'amortissement *						WZ
	France Rurales Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	XA 608 770
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	ZX
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	ZY
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexes A)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5	XD
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XF	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XS
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	XG 3 000
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YF	
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YL	Y2
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						TOTAL II 611 770	
III. RÉSULTAT FISCAL						XH 1 095 390	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XO 0		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 095 390		

Exercice clos le : 31 décembre 2025

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
* Litige Prud'homale	10 000	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	16 666	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	-	
* primes et gratifications	4 700	
* intéressement	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	-	
* charges sur primes	1 880	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Prélèvement à la Source	3 814	-
* Taxe d'apprentissage	154	
* TVTS	-	-
* CVAE	232	
* CFE	-	-
419 - AUTRES DETTES		
* Clts – Avoirs à recevoir	-	
* Clts – Crédoiteurs	-	
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	37 446	-

Exercice clos le : 31 décembre 2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
AUTRES CRÉANCES	
<i>Clients – Fact. à établir</i>	-
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	-
<i>Personnel</i>	
. Avances & Acomptes	457
<i>Etat & Collectivité</i>	
. Etat – Impôt Société	16 216
<i>Débiteurs divers</i>	
. Rém. C/c	25 799
. Indemnités Arrêt maladie	-
TOTAL	42 472

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
ALLANE loc. véhicule	623
EXERCE Maint. Clim	720
Ass. PRESENCE Assist. Bureaux	5 340
Ass. PRESENCE Assist. Déplcts	35
Ass. PRESENCE Assist. RC HARDP	4 564
Ass. PRESENCE Assist. Cyber	5 065
Ass. PRESENCE Assist. RC Dirigeant	1 521
Ass. ASCORA Inform.	1 020
Cot. Cercle Union	3 965
TOTAL	22 853

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 536.000 représenté par 5.360 actions de €. 100 chacune.

Exercice clos : 31 décembre 2025

CRÉDIT-BAIL

NATURE DES BIENS	Redevances de l'exercice	Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
<u>Crédit bail mobilier</u>			Non connu
Viaxel Scooter	-	-	
TOTAL	-	-	
<u>Crédit-bail immobilier</u>			
TOTAL	Néant	Néant	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Caution donnée	-
Autres engagements donnés	-
TOTAL	-

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	Montant
Redevances de crédit-bail restant à courir	-
TOTAL	-

Exercice clos : 31 décembre 2025**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	-
TOTAL	-

Exercice clos : 31 décembre 2025

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Renseignements détaillés
--

Société	A.P.G.
Date de clôture	31/12/2025
Capital social	105 000
Capitaux propres	7 926 884
Quote part du capital détenu	68,17%
Valeur comptable des titres bruts	2 733 980
Valeur comptable des titres nets	2 733 980
Prêts et avances non remboursés	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	4 748 626
Résultat du dernier exercice	1 325 190
Dividendes encaissés	640 811

Exercice clos : 31 décembre 2025

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	Liées	En participation
<u>A C T I F</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées	2 733 980	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client : AIR PROMOTION GROUP	2 672	
* Clt Fact. A établir AIR PROMOTION GROUP	-	
* Clients : effets à recevoir		
* Débiteurs divers : AIR PROMOTION GROUP	-	
	2 6 652	
<u>P A S S I F</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* D&C reçu : AIR PROMOTION GROUP	31 121	
* Clts Avoir à établir : AIR PROMOTION GROUP	-	
* Autre créance immobilisée : AIR PROMOTION GROUP	-	
* Fournisseur : AIR PROMOTION GROUP	1 933	
* Créiteur : AIR PROMOTION GROUP	3	
* Associé : AIR PROMOTION GROUP	-	
	33 057	

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysees		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 9 3 6 3 5 9 0 8 0 0 0 1 2		Néant ☐	
		Exercice N, clos le. 31122025	
		N-1 31122024	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles (I)	AJ	AK
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM
	Terrains	AN	1 271 614
	Constructions	AP	1 289 837
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
	Autres immobilisations corporelles	AT	28 344
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	
	Participations	CS	2 733 980
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	103 500
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières *	BH	569 023	
TOTAL (II)		BJ	5 996 299
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM
		BN	BO
		BP	BQ
		BR	BS
		BT	BU
	CREANCES	BV	BW
		BX	100 676
		BZ	46 066
	DIVERS	CB	CC
		CD	CE
Comptes de régularisation	CF	1 076 233	
	CG	1 076 233	
	CH	22 853	
	CI	22 853	
	CJ	1 245 829	
Charges constatées d'avance (3) *		CK	1 245 829
TOTAL (III)		CL	1 130 153
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	7 242 128
Renvois (1) Dont droit au bail		CP	147 516
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CR	7 094 611
Clause de réserve de propriété *			6 637 341
Immobilisations			
Stocks :			
Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS APG HOLDING		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 536 000)	DA	536 000	536 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	53 600	53 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	4 889 351	3 387 999
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 428 032	2 401 352
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	6 906 983
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	10 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	100 464	100 464
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 493	30 518
	Dettes fiscales et sociales	DY	51 123	99 240
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 549	28 169
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	177 629	258 391
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 094 611	6 637 341
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	77 165	258 391	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	2 030 801	FH		FI	2 030 801	1 968 714	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 030 801	FK		FL	2 030 801	1 968 714	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		9 990	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI			
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 565	11	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 043 366	1 978 715	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	682 930	550 616	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	60 492	55 836	
	Salaires et traitements *					FY	130 554	203 466	
	Cotisations sociales (10)					FZ	72 541	89 534	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* (14) \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	58 824	45 002
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	10 000		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI			
	Autres charges (12)					GE	5	3	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 015 345	944 457	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 028 020	1 034 257	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	640 811	1 617 306	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	25 799	32 603	
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
Total des produits financiers (V)						GP	666 610	1 649 909	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	666 610	1 649 909	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 694 630	2 684 166	

Désignation de l'entreprise SAS APG HOLDING		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	266 598 282 814
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 709 975 3 628 623
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 281 943 1 227 271
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 428 032 2 401 352
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
dont cotisations facultatives Madelin A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de € 7 094 611 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de € 1 428 031.

L'exercice social a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Président.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Conformité aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Sans objet

2 – 2 Immobilisations corporelles

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel transport : 5 ans
- Matériel bureau : 3 à 6 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En décembre 2025, il a été souscrit à un fonds dit Opale constitué d'Unité de Compte pour K€. 100.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

Sans objet

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- | | |
|---|-----------------|
| - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières | : Annexe 2054 |
| - Amortissements | : Annexe 2055 |
| - Provisions | : Annexe 2056 |
| - Echéances des créances et dettes | : Annexe 2057 |
| - Détermination du résultat fiscal | : Annexe 2058-A |
| - Charges à payer | : Annexe I |
| - Produits à recevoir | : Annexe II |
| - Charges constatées d'avance | : Annexe II |
| - Capital social | : Annexe III |

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|-------------|
| - Crédit bail | : Annexe IV |
| - Engagements financiers et hors bilan | : Annexe IV |
| - Tableau des filiales et participations | : Annexe V |
| - Eléments concernant les entreprises liées | : Annexe VI |

Désignation de l'entreprise SAS APG HOLDING										Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
								Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG	1 271 614	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	542 053	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants M2		KP	461 498	KQ		KR	286 286		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS		KT		KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17 712	LC		LD	10 632			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	2 292 877	LO		LP	296 918			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	2 733 980	8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	103 500				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	569 023	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	3 303 003	LR		LS	103 500				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						OG	5 595 880	OH		OJ	400 418		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en equivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	1 271 614	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	542 053	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	747 784	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO			
	Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	28 344	MU			
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	2 589 796	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
Autres participations				IO		OX		OY	2 733 980	OZ			
Autres titres immobilisés				1I		2B		2C	103 500	2D			
Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E		2F	569 023	2G			
TOTAL IV				13		NJ		NK	3 406 503	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						14		OK		OL	5 996 299	OM	

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	28 927	PN	21 683	PO		PQ	50 610		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	47 594	PW	35 432	PX		PY	83 026		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 171	QM	1 710	QN		QO	13 881		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	88 692	QV	58 824	QW		QX	147 516		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	88 692	ØP	58 824	ØQ		ØR	147 516		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	10 000	4V		4W	10 000
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV	10 000	TW		TX	10 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB	10 000	UC		UD	10 000
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	10 000	UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI									

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
RELACTIVE IMMOBILISEE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	569 023	UV		UW	569 023	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	100 676		100 676			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UQ)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY	457		457			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	16 216		16 216			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 594		3 594			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	25 799		25 799			
	Charges constatées d'avance				VS	22 853		22 853			
	TOTAUX				VT	738 619	VU	169 596	VV	569 023	
RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	100 464						100 464		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 493		22 493						
Personnel et comptes rattachés		8C	4 700		4 700						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 969		16 969						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	25 254		25 254					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 200		4 200					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 549		3 549						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	177 629	VZ	77 165				100 464		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS APG HOLDING				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 593	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
	Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN	
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	7 938
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR		
II. DÉDUCTIONS						WS		
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WT		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WU		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WV		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WH	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WP	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WW	
	Régime des sociétés mères et des filiales * : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (32 041)						XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	France Rurales Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	PA	
	Zone franche urbaine-TFI (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	PB	
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	ZI	
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 decies B)		YB	YG	
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 decies C)		YC	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 decies D)		YD	3 000	
	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 decies E)		YE	Dont déduction exceptionnelles (art. 39 decies F)		YF		
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		
1 095 390						XO		
0								

Exercice clos le : 31 décembre 2025

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
* Litige Prud'homale	10 000	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	16 666	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	-	
* primes et gratifications	4 700	
* intéressement	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	-	
* charges sur primes	1 880	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Prélèvement à la Source	3 814	-
* Taxe d'apprentissage	154	
* TVTS	-	-
* CVAE	232	
* CFE	-	-
419 - AUTRES DETTES		
* Clts – Avoirs à recevoir	-	
* Clts – Crédoiteurs	-	
518 - INTERETS COURUS A PAYER		
	37 446	-

Exercice clos le : 31 décembre 2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Clients – Fact. à établir</i>	-
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	-
<i>Personnel</i>	
. Avances & Acomptes	457
<i>Etat & Collectivité</i>	
. Etat – Impôt Société	16 216
<i>Débiteurs divers</i>	
. Rém. C/c	25 799
. Indemnités Arrêt maladie	-
TOTAL	42 472

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
ALLANE loc. véhicule	623
EXERCE Maint. Clim	720
Ass. PRESENCE Assist. Bureaux	5 340
Ass. PRESENCE Assist. Déplcts	35
Ass. PRESENCE Assist. RC HARDP	4 564
Ass. PRESENCE Assist. Cyber	5 065
Ass. PRESENCE Assist. RC Dirigeant	1 521
Ass. ASCORA Inform.	1 020
Cot. Cercle Union	3 965
TOTAL	22 853

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 536.000 représenté par 5.360 actions de €. 100 chacune.

Exercice clos : 31 décembre 2025

CRÉDIT-BAIL

NATURE DES BIENS	Redevances de l'exercice	Redevances restant à payer	Prix d'achat résiduel
<u>Crédit bail mobilier</u>			Non connu
Viaxel Scooter	-	-	
TOTAL	-	-	
<u>Crédit-bail immobilier</u>			
TOTAL	Néant	Néant	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Caution donnée	-
Autres engagements donnés	-
TOTAL	-

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	Montant
Redevances de crédit-bail restant à courir	-
TOTAL	-

Exercice clos : 31 décembre 2025**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	-
TOTAL	-

Exercice clos : 31 décembre 2025

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Renseignements détaillés
--

Société	A.P.G.
Date de clôture	31/12/2025
Capital social	105 000
Capitaux propres	7 926 884
Quote part du capital détenu	68,17%
Valeur comptable des titres bruts	2 733 980
Valeur comptable des titres nets	2 733 980
Prêts et avances non remboursés	-
Montants des cautions et aval donnés	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice	4 748 626
Résultat du dernier exercice	1 325 190
Dividendes encaissés	640 811

Exercice clos : 31 décembre 2025

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	Liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées	2 733 980	
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client : AIR PROMOTION GROUP	2 672	
* Clt Fact. A établir AIR PROMOTION GROUP	-	
* Clients : effets à recevoir		
* Débiteurs divers : AIR PROMOTION GROUP	-	
	2 6 652	
<u>PASSIF</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* D&C reçu : AIR PROMOTION GROUP	31 121	
* Clts Avoir à établir : AIR PROMOTION GROUP	-	
* Autre créance immobilisée : AIR PROMOTION GROUP	-	
* Fournisseur : AIR PROMOTION GROUP	1 933	
* Créiteur : AIR PROMOTION GROUP	3	
* Associé : AIR PROMOTION GROUP	-	
	33 057	